Zeitschrift: Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse

Herausgeber: Le messager suisse de Paris

Band: 4 (1958)

Heft: 2

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Le peuple suisse a repoussé par 550.000 contre 192.000 voix et avec l'assentiment de tous les 22 cantons, l'initiative de l'union des indépendants de M. Gottlieb Duttweiler sur l'interdiction des cartels. Nous disons que c'est le peuple suisse qui, le 26 janvier, a pris cette décision. En réalité la participation au scrutin n'a guère atteint 50 %, dans le grand canton de Berne à peine 40 %. Ce fut un des plus beaux dimanches de cet hiver, à la fois doux et printanier. Pouvons-nous dire que l'autre demi-million est allé faire du ski ? Le chroniqueur l'a pratiqué samedi après-midi et dimanche matin, avant que ses devoirs professionnels l'aient appelé au poste d'observateur. Le spectacle d'une jeunesse saine et gaie, accompagnée de la génération moyenne — c'est bien sur une des pistes les plus raides de l'Oberland bernois, qu'une grand-mère respectueuse nous a élégamment devancés, exactement comme une danseuse sur la glace — est réjouissant. Mais les problèmes politiques restent, et, parmi eux, la réforme fiscale, lourde tâche du Parlement qui s'est réuni par une session extraordinaire à la fin de janvier.

L'idée originale était bien la création d'un front commun pour donner à la Confédération un régime « durable » de dix ans au moins. Mais les socialistes, le quart de l'électorat et le parti le mieux organisé, continuent de bouder. Depuis le départ de leur représentant au Conseil fédéral, le professeur Max Weber, ci-devant grand argentier de l'Etat et certainement un des meilleurs experts en la matière, ils n'ont cessé de faire de l'opposition à toute solution « bourgeoise ». Leur attitude a un effet paralysant sur toute la politique fédérale jusqu'au jour où ils pourront de nouveau entrer au Conseil fédéral.

Les cartels sont-ils tellement populaires en Suisse ? N'a-t-on pas reproché au ciment, à la bière, à l'industrie pharmaceutique de pratiquer une politique de hausse des prix en s'organisant dans des cartels quasi-monopolistes ? Tous les coiffeurs dans tous les quartiers de la ville fédérale pratiquant le même tarif pour une coupe des cheveux, tous les cafetiers offrant le deux-décis à peu près au même prix, exception faite naturellement pour les Palaces et les bars de luxe, le consommateur aurait pu être tenté de briser ce régime rigoureux des ententes. Mais le consommateur jouit en Suisse également des prestations sociales des entrepreneurs, et il se rend compte que la condition essentielle de ces prestations est bien la force économique de l'entreprise. Le Suisse aime bien payer 3 fr. 30 pour une coupe de cheveux, sachant que le garçon coiffeur est un citoyen comme le client, qu'il a une famille à nourrir et qu'il doit être à même d'envoyer son fils au lycée lorsqu'il possède les dons intellectuels nécessaires.

La Suisse a très prudemment répondu à MM. Kroutchew et Boulganine, que le petit pays neutre ne peut, de sa part, prendre l'initiative pour une conférence des tout-puissants, mais que si ceux-ci veulent se rendre en Suisse, le Gouvernement et le peuple les assureraient de tout ce qui peut faciliter une telle réunion. La réponse a été brève et sèche, avec une petite allusion aux conditions d'une paix durable entre les nations. L'appel que lançait le Conseil fédéral, le 6 novembre 1956, n'a donc pas trouvé de suite comme il fallait s'y attendre après l'écho qu'a eu cette démarche *in extremis*...

Parce que les pronostics quelque peu pessimistes au sujet de la conjoncture économique ne sont nullement confirmés par le cours des événements, le marché des capitaux est de nouveau plus liquide que durant l'exercice 1957, les grandes industries ont des commandes importantes, le chômage est un phénomène aussi rare en Suisse que les grèves ou les lock-outs. Le renchérissement de la vie quotidienne continue, mais le Gouvernement peut enfin encaisser quelques promesses de la part de l'industrie, du bâtiment par exemple, de ne plus augmenter les prix pour une année au moins. De plus l'on pratique maintenant une politique de réduction des tarifs de douane, pour les fruits d'abord, pour la viande ensuite. Ce sont là des mesures qui contribuent modestement à une réduction du coût de la vie qui dépend essentiellement des marchés internationaux.

Par contre, les dépenses de la défense nationale sont un lourd fardeau. Après l'achat de 100 avions du type anglais Hunter Mk.6, la Suisse s'apprête à construire une série d'avions dits P-16, avions de combat, chasseurs-bombardiers rapides, destinés à remplacer les Vampires qui sont maintenant démodés. L'on se souvient que les Chambres Fédérales ont repoussé l'achat de 40 avions français du type Mystère IV A. Les experts militaires ont, de leur part, repoussé des offres américaines et tchèques concernant des Sabres et des Mig 15 de provenance russe. Une première série de 100 P-16 suisses coûtera à peu près 420 millions de francs, somme exorbitante certainement, mais qui doit être mise en relation avec le revenu national toujours croissant d'un peuple travaillant infatigablement au milieu d'une conjoncture économique exceptionnelle depuis dix ans.

En général, l'opinion publique accepte ces grandes dépenses, mais reste critique à l'égard des prestations militaires. C'est ainsi que les socialistes examinent actuellement le lancement d'un référendum contre des services extraordinaires des territoriaux entre 48 et 57 ans, la plus grande partie de ces hommes ayant fait de longs services pendant la dernière guerre mondiale. Si le référendum devait aboutir, le projet, quelque peu improvisé après les événements en Hongrie, sera très probablement repoussé par le peuple qui estime que les territoriaux à l'âge de grands-pères pourraient à la rigueur monter la garde, en temps de guerre, mais ne devraient plus être appelés à des services d'instruction sous les ordres de leurs petits-fils.

Hermann BOESCHENSTEIN.